

07.05.2004 - 10:00 Uhr

ASTAG - RPLP 2005: Renchérissement massif des coûts de transport!

Berne (ots) -

Dès le 1er janvier 2005, la redevance poids lourds liée aux prestations RPLP augmentera d'environ 50 pour cent. De ce fait, les coûts du transport routier subiront une hausse marquante. La branche des expéditeurs, de la logistique et des transports ne peut en aucun cas supporter elle-même cette charge fiscale supplémentaire.

Lors de la votation populaire de septembre 1998, le peuple suisse s'est prononcé en faveur d'une redevance poids lourds liée aux prestations RPLP. Cette mesure fiscale est entrée en vigueur en janvier 2001 et prévoit une augmentation progressive de ses montants jusqu'en 2008.

En vertu de l'accord sur les transports terrestres et de la loi suisse sur la RPLP, une augmentation massive est prévue pour 2005. Si les taux définitifs ne seront vraiment connus qu'au mois de juin au plus tôt, il est d'ores et déjà clair que l'augmentation de la RPLP se situera aux alentours des 50 pour cent. Cette augmentation provoquera un renchérissement important des coûts des transports en général.

Les associations directement concernées, soit l'ASTAG Association suisse des transports routiers, SPEDLOGSWISS l'Association suisse des transitaires et des entreprises de logistique et Swiss Shippers' Council, tiennent à informer le plus rapidement possible les secteurs de l'économie et le public de cette hausse des coûts de transport.

Il est bien clair que la branche des expéditeurs, de la logistique et des transports ne sera pas en mesure de supporter cette hausse fiscale sachant que les entreprises ont déjà procédé à l'augmentation de l'efficacité et aux optimisations possibles et qu'elles n'ont dès lors plus aucune marge de manoeuvre.

Un renchérissement massif des coûts de transport est donc programmé pour 2005!

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers
Beat Keiser
Porte-parole vis-à-vis des médias
Weissenbühlweg 3
3007 Berne
Tél. +41/31/370'85'70
Natel +41/79/653'89'35